



AFRICA
DEVELOPMENT CLUB
نادي إفريقيا و التنمية



FONDATION
Attijariwafa bank

كالتومائي

**AU NOM DE TOUMAÏ,
ESPOIR DE VIE
APPEL À CANDIDATURES**



SCB Cameroun
Groupe Attijariwafa bank

Croire en vous

APPEL À CANDIDATURES RÉSIDENCE ARTISTIQUE JAMSALAM

AU NOM DE TOUMAÏ, ESPOIR DE VIE

RÉSIDENCE : 15 – 30 JUILLET 2026 – AL MAQAM TAHANAOUT (MAROC)

1. PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE

JamSalam est une plateforme de dialogue interculturel qui utilise la création commune comme vecteur de Paix portée par le Club Afrique Développement d'Attijariwafa bank. Jam et Salam veulent dire « Paix » respectivement en Wolof et en Arabe.

Dans le cadre de cette dynamique, le Club Afrique Développement, avec la Fondation Attijariwafa bank et La Société Commerciale de Banque Cameroun, organise une résidence artistique réunissant 15 artistes africains (1 par pays), entre 20 et 35 ans:

Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Gabon, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie

Thème de la résidence :

AU NOM DE TOUMAÏ, ESPOIR DE VIE

Toumaï – notre ancêtre commun, vieux de plus de 7 millions d'années, découvert au Tchad (Djourab) – incarne l'origine partagée de l'humanité.

L'objectif de cette résidence est de relier l'origine à l'avenir, de transformer nos diversités en une richesse unie et de porter ensemble un message d'espérance.

La vocation de cette expérience est de créer de nouveaux liens transcendant nos particularismes et faisant de la synthèse de nos diversités un réservoir d'avenir commun porté par de nouvelles voix.

Les données à caractère personnel recueillies dans votre dossier de candidature sont traitées par Attijariwafa bank, responsable de traitement, afin de gérer et instruire votre participation.

Ces données sont conservées pendant une durée d'un mois à compter de la fin de la résidence artistique pour les candidatures non retenues, et pendant une durée d'un an à compter de la fin du Forum International Afrique Développement pour les candidatures retenues.

Les données sont transférées par la filiale locale à la maison mère située au Maroc.

Vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation du traitement ainsi que du droit d'opposition – sauf dans les cas où le traitement répond à une obligation légale – au traitement de vos données à caractère personnel.

Vous pouvez exercer ces droits en renseignant le formulaire dédié disponible en ligne sur le lien suivant : [Formulaire d'exercice de droits](#).

En outre, vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente.

2. PROFIL RECHERCHÉ

Nous recherchons des artistes professionnels (ou justifiant d'une pratique artistique confirmée) dans l'une des disciplines suivantes :

- Arts plastiques (peinture, sculpture) ;
- Arts multimédias (vidéo, art numérique, installation interactive) ;
- Photographie.

Qualités attendues :

- Excellente maîtrise technique et artistique ;
- Capacité à développer une réflexion personnelle autour du thème : Toumaï / origine commune / espérance ;
- Ouverture d'esprit, respect des différences, aptitude au vivre-ensemble (la résidence réunit 15 artistes de 15 pays africains pendant 15 jours de vie collective).

3. CONDITIONS DE LA RÉSIDENCE ET VALORISATION

Le lieu : Al Maqam Tahannaout

La résidence se déroule à Al Maqam Tahannaout, un écrin de sérénité situé au pied du Haut Atlas marocain, à proximité de Marrakech. Ce lieu est conçu pour favoriser la création, la rencontre et l'inspiration. Loin de l'agitation des villes, Al Maqam offre un cadre préservé où le temps semble suspendu – une invitation naturelle à la réflexion profonde qu'exige le thème de Toumaï, notre ancêtre commun. L'architecture sobre, les jardins, la lumière exceptionnelle et les espaces de vie partagés font de ce lieu un véritable catalyseur de dialogue interculturel et de création collective.

Pendant la résidence (15 – 30 juillet 2026 – Al Maqam Tahannaout), Prise en charge complète:

- Billet d'avion aller-retour (par la filiale locale du Groupe Attijariwafa bank dans votre pays de résidence) ;
- Hébergement à Al Maqam Tahannaout ;
- Repas ;
- Transport local sur place.

- Matériel de production:

Dans la mesure du possible, l'organisateur pourra fournir le matériel de production nécessaire aux artistes (supports, consommables de base, équipements techniques selon les disciplines). Un formulaire de besoins sera adressé aux artistes sélectionnés en amont de la résidence.

Après la résidence – Forum International Afrique Développement (A DETERMINER)

Les artistes sélectionnés seront invités et pris en charge pour participer au Forum International Afrique Développement organisé par le Club Afrique Développement d'Attijariwafa bank (A DETERMINER), et s'impliquer dans l'installation de l'exposition « Au Nom de Toumaï, Espoir de vie ».

Exposition et valorisation des œuvres :

- Les créations réalisées en résidence feront l'objet d'une exposition dans le cadre du Forum International Afrique Développement.
- Au moins une œuvre par artiste créée dans le cadre de la résidence artistique intégrera le patrimoine de la Fondation Attijariwafa bank par la cession explicite de cette œuvre de la part de l'artiste à la Fondation Attijariwafa bank.
- En acceptant le règlement de la Résidence artistique JamSalam, les participants consentent à céder à la banque l'intégralité de leurs droits patrimoniaux sur une œuvre créée dans le cadre de la résidence artistique JamSalam, tels que définis aux articles 10 à 15 de la loi n° 2-00 promulguée le 15 février 2000, régissant les droits d'auteurs et droits voisins au Maroc cela inclut notamment :
 - Le droit de reproduction ;
 - Le droit de représentation ;
 - Le droit de communication au public ;
 - Le droit d'adaptation et de transformation ;
 - Le droit de distribution sur tous supports.

Aussi, la cession permet à la banque de faire usage des œuvres, de les exploiter, de les modifier ou de les diffuser dans le cadre de toute communication liée au concours, notamment à des fins publicitaires, institutionnelles ou promotionnelles sans limitation de durée ni de territoire mais également dans un cadre général ce qui signifie que la banque a la faculté d'utiliser les œuvres au-delà du cadre strict de JamSalam mais également pour ses communications institutionnelles, interne, éducatives ou culturelles...

Par ailleurs, et conformément à l'article 9 de la loi précitée, le droit moral de l'auteur reste inaliénable, perpétuel et imprescriptible. Ainsi, même en cas de cession des droits patrimoniaux, l'auteur conserve :

- Le droit au respect de son nom ;
- Le droit au respect de l'intégrité de l'œuvre.

Enfin, il convient de préciser et de rassurer l'auteur que la banque s'engage à utiliser les œuvres de manière respectueuse, non dénaturée et dans un cadre valorisant.

- Cette œuvre sera proposée aux enchères lors du Forum International Afrique Développement.
- Les fonds récoltés seront intégralement reversés au bénéfice d'une communauté en difficulté, prouvant ainsi l'impact positif direct du dialogue interculturel.

Une alliance durable

Les artistes sélectionnés représenteront une alliance JamSalam 2026 qui intégrera structurellement la Communauté du Club Afrique Développement d'Attijariwafa bank.

4. ENGAGEMENTS DES ARTISTES SÉLECTIONNÉS

En déposant leur candidature et, le cas échéant, en étant sélectionnés, les artistes acceptent pleinement les conditions suivantes :

ENGAGEMENT	DETAIL
Cession pour l'exposition et la vente aux enchères	Au moins une œuvre réalisée pendant la résidence fera partie du patrimoine de la Fondation Attijariwafa bank et sera vendue aux enchères au profit d'une communauté en difficulté.
Utilisation de l'image	Les artistes acceptent l'utilisation de leur image et celles de leurs œuvres (photographies, vidéos, interviews) dans le cadre de JamSalam et du Club Afrique Développement : présentations des artistes, catalogues, campagnes de communication, présentation des œuvres, etc avant, pendant et après la résidence.
Participation au Forum	Les artistes s'engagent à être disponibles pour participer au Forum International Afrique Développement dont la programmation est prévue dans les mois à venir (dates précises à communiquer ultérieurement) et à l'installation de l'exposition collective.
Vivre-ensemble	Les artistes acceptent les principes de vie collective, de respect mutuel et de dialogue interculturel pendant toute la durée de la résidence et du Forum.

Ces engagements sont indissociables de la sélection. Aucun artiste ne pourra être retenu s'il refuse l'un de ces engagements.

5. MODALITÉS DE CANDIDATURE

Dossier à fournir (obligatoirement) :

PIECE	FORMAT
Portfolio	10 à 15 images (ou 5 minutes de vidéo maximum)
Note de réflexion	2 pages maximum – répond librement aux 3 questions : Que représente Toumaï pour vous ? En quoi votre travail peut-il relier l'origine à l'avenir ? Quel message d'espoir souhaitez-vous porter ?
CV artistique	2 pages maximum
Lettre d'intention	1 page – exposant votre motivation, votre intérêt pour le collectif et votre capacité à vivre et créer avec d'autres artistes

Date limite de dépôt :
4 juin 2026

Où et à qui envoyer ?

Coordination JamSalam Cameroun – communication@scbcameroun.com

Objet du message : `CANDIDATURE JAMSALAM - [PAYS] - [NOM PRENOM] - [DISCIPLINE]`

En déposant leur dossier, les artistes reconnaissent avoir pris connaissance et acceptent l'ensemble des engagements décrits à l'article 4.

6. PROCESSUS DE SÉLECTION

1. Jury local (dans chaque pays) : examine tous les dossiers et présélectionne 1 à 4 artistes maximum.
2. Jury central (commissariat d'exposition + experts) : sélectionne 1 artiste par pays en respectant :
 - Parité globale (environ 50% femmes, 50% hommes et dans la mesure du possible)
 - Minimum 2 artistes par discipline

Important: Le jury local ne choisit pas l'artiste définitif. Il identifie les candidats sérieux qui pourront dignement représenter leur pays à l'étape finale.

7. CRITÈRES D'ÉVALUATION (POUR INFORMATION)

Les jurys évalueront les dossiers selon les critères suivants :

CRITERE	PONDERATION	NOTE/20	NOTE PONDEREE
Excellence et singularité artistique	25%		
Empreinte du thème « Au nom de Toumaï, Espoir de vie »	25%		
Capacité à la résonance collective et à l'impact solidaire	25%		
Engagement sociétal par l'art	25%		
TOTAL	100%	/20	

Un critère essentiel, non noté mais départageur : l'état d'esprit (ouverture, respect, capacité à vivre ensemble). La lettre d'intention et le CV seront examinés pour y déceler des expériences de collectif, un ton collaboratif, une absence de discours excluant.

8. CALENDRIER RÉCAPITULATIF

DATE	ETAPE
Dès réception de l'appel	Dépôt des candidatures
4 juin 2026	Date limite de candidature
Mai - juin 2026	Évaluation par jury local puis jury central
Juin 2026	Annonce des artistes sélectionnés
15- 30 juillet 2026	Résidence à Al Maqam Tahanaout (Maroc)
A DETERMINER	Forum International Afrique Développement - exposition et enchères (dates précises communiquées ultérieurement)

9. À PROPOS DU CLUB AFRIQUE DÉVELOPPEMENT

Le Club Afrique Développement (CAD) du groupe Attijariwafa bank est une plateforme au service d'une Afrique qui avance. Dédiée à la fédération des communautés économiques, des dirigeants et des représentants publics afin de catalyser les opportunités économiques et d'encourager les investissements à l'échelle du continent ainsi que les créations de valeurs multidimensionnelles.

Avec plus de 25 000 participants issus de 42 pays africains, dont plus de 7 000 membres actifs, le CAD a facilité plus de 33 000 rencontres B2B structurées dans des secteurs clés. Il a également orchestré 45 missions multisectorielles et organisé 7 éditions du Forum International Afrique Développement.

C'est dans cette dynamique de convergence et d'impact positif que la résidence JamSalam s'inscrit, faisant de l'art un pont entre les économies, les cultures et les avenir africains.

10. À PROPOS DE LA FONDATION ATTIJARIWAFABANK

Depuis plus de 40 ans, la Fondation Attijariwafa bank accompagne les transformations de la société en portant une ambition claire : contribuer, aux côtés du Groupe et de ses parties prenantes, à la construction d'un avenir plus éclairé, plus inclusif et plus ouvert.

À travers ses actions en faveur de l'éducation, de l'entrepreneuriat, de la culture et du dialogue d'idées, la Fondation agit au cœur de l'intérêt général. Elle s'attache à créer des passerelles entre les savoirs, les générations et les territoires, tout en soutenant les dynamiques locales et les initiatives à fort impact.

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- La résidence se déroule en collectif : les repas, les temps de travail et de partage sont communs ;
- Les artistes doivent être disponibles sur la totalité de la période de résidence (15 au 30 juillet 2026) et pour le Forum (dates précises communiquées dès que possible) ;
- Une attestation de participation sera délivrée à l'issue de la résidence ;
- Les œuvres vendues aux enchères deviennent la propriété de l'acquéreur ; les droits moraux de l'artiste sont bien entendu préservés.

12. CONTACT

Pour toute question sur l'appel à candidatures :
Coordination JamSalam Cameroun
communication@scbcameroun.com
(Précisez dans l'objet : « QUESTION CANDIDATURE - [PAYS] »)

En soumettant ma candidature à la résidence artistique « JAMSALAM », j'accepte expressément que mes données à caractère personnel soient traitées, et le cas échéant, transférées au Maroc, au sein du groupe Attijariwafa bank, pour les finalités liées à la gestion et à l'organisation du programme.

J'autorise également, à titre gratuit et sous réserve de la sélection de ma candidature, le Groupe Attijariwafa bank, ses entités affiliées et partenaires, à capter, enregistrer et utiliser mon image, ma voix et mes interventions (photographies, vidéos, enregistrements sonores), réalisées dans le cadre de la résidence artistique et des événements qui y sont liés.

« 15 cultures, 15 personnalités, une seule résidence : la paix ne se fait pas dans les portfolios, elle se tisse entre les personnes. »

Nous attendons vos candidatures avec impatience.

L'équipe JamSalam
Club Afrique Développement
La Société Commerciale de Banque Cameroun